

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC "d'Yvours" à Pierre Bénite, la Communauté urbaine doit acquérir une parcelle de terrain appartenant à la Commune.

Il s'agit d'une bande de terrain de 455 mètres carrés qui constituait le terrain d'assiette de l'ancien chemin rural n° 15 et qui a été déclassé.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise à titre gratuit ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,